



ACADÉMIE
DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prestations sociales

Aides au logement

Aides aux familles

Aides aux vacances

Aides aux études



Retrouvez l'ensemble des prestations sociales et notre guide complet :
ac-creteil.fr/actionsociale

Les aides sociales sont définies par le ministère de l'Action et des Comptes publics (prestations interministérielles – PIM), et par l'académie (prestations d'action sociale d'initiative académique – ASIA).

Bénéficiaires

- les personnels titulaires en position d'activité, non titulaires (contrat en cours de dix mois minimum pour les PIM, et contrat en cours de six mois minimum pour les ASIA), les personnels retraités de l'enseignement public et privé résidant dans l'académie, les veufs(ves) et les orphelins à charge ;
- les AED et AESH rémunérés par les établissements mutualisateurs bénéficient uniquement des ASIA ;
- les AED et AESH rémunérés par les services déconcentrés (rectorat et DSDEN) bénéficient des PIM et des ASIA ;
- enseignement privé : les personnels titulaires en position d'activité, et les maîtres contractuels ou agréés exerçant en établissements privés sous contrat.

En l'état actuel de la réglementation, ne sont pas concernés par ce dispositif :

- les personnels recrutés par contrats aidés ou par contrats uniques d'insertion ;
- les personnels dont le contrat en cours est d'une durée inférieure à six mois, même s'ils bénéficient d'un renouvellement de contrat en cours d'année sans période interruptive.

Il en est de même pour les agents vacataires.

Important

Sauf mention particulière, il est impératif de ne pas dépasser le plafond de quotient familial (QF) fixé à 12400€ pour les PIM et à 14300€ pour les ASIA.

Le quotient familial (QF) des PIM est égal au revenu brut global de l'année N-2 divisé par le nombre de parts, et le quotient familial (QF) des ASIA est égal au revenu net imposable de l'année N-1 divisé par le nombre de parts.

Où s'adresser ?

Dasem 2

4, rue Georges-Enesco
94010 Créteil Cedex
01 57 02 63 97 / 69 29 / 63 97 / 68 16 / 68 00

ce.dasem2@ac-creteil.fr

Services sociaux des personnels

- ▶ IA 77 : 01 64 41 27 49
- ▶ IA 93 : 01 43 93 70 87
- ▶ IA 94 : 01 45 17 62 52
- ▶ Rectorat : 01 57 02 68 39

Cellule logement

- ▶ des personnels affectés dans le 77 :
01 64 41 27 47

ce.77logement@ac-creteil.fr

- ▶ des personnels affectés dans le 93 :
01 43 93 73 77 ou 73 78

ce.93logement@ac-creteil.fr

- ▶ des personnels affectés dans le 94
et au rectorat : 01 45 17 62 81

ce.sepiac94@ac-creteil.fr